ETUDE PAYSAGERE DE LA COMMUNE DE SUZETTE
Un vignoble au cœur des Dentelles de Montmirail

LANDSCAPE STUDY OF THE SUZETTE RURAL DISTRICT
A vineyard in the heart of the Dentelles de Montmirail

Thomas KLEITZ paysagiste – CAUE de Vaucluse

CAUE de Vaucluse 4, rue Petite Calade- 84000 Avignon - email : «caue84@wanadoo.fr»

Mots clés : Coteau viticole, site, pression foncière, protection et mise en valeur du paysage.

Key words : Wine hill, land pressure, preservation and highlight of the landscape

RESUME

Le territoire de Suzette se développe sur un grand coteau viticole et boisé situé au cœur du site naturel des Dentelles de Montmirail (40km au nord d'Avignon). Ce site est à la fois l'un des pôles d'attraction touristique du département et le lieu d'une production viticole renommée (Gigondas, Vacqueyras, Beaumes de Venise,...). Cet ensemble remarquable de terrasses viticoles et de crêtes rocheuses et boisées, forme un des paysages emblématiques du Vaucluse. La commune est actuellement soumise à une importante pression foncière due à une forte demande résidentielle. Le paysage du coteau forme et possède de ce fait un patrimoine culturel de valeur et une image de marque importante pour la production viticole locale. Ce paysage, assez exceptionnel pourrait cependant se transformer sous l'effet d'une urbanisation mal maîtrisée. L'objectif de l'étude est donc d'alimenter la réflexion sur la politique urbaine à mener pour assurer la préservation de ce paysage. L'étude présente les éléments qui structurent le site, évalue les différentes zones de sensibilité et propose des recommandations pour un développement harmonieux du village dans le cadre d'une mise en valeur de l'ensemble. Cette présentation est suivie par une réflexion sur l'évolution du paysage liée au développement de la viticulture sur la commune et sur les rapports entre production viticole et protection / valorisation des coteaux où cette production est assurée.

ABSTRACT

The area of the village Suzette expands on a wine producing and wooded hillside, located in the heart of the natural site of the Dentelles de Montmirail. The site of the Dentelles is a touristic center of attraction of the department, and is renowned for its local wine producing (Gigondas, Vacqueyras, Beaumes de Venise,…). This unity, notable for its vine terraces and its rocky and wooded ridges, composes one of the emblematic landscapes of Vaucluse. This site is presently under a land pressure for residential building. The landscape of the hill of Suzette is a valuable cultural heritage and a brand image for the local wine production. This quite exceptional landscape could be transformed by an uncontrolled urbanization. The purpose of this study is to feed thought on the urban politic to lead on the area of Suzette to preserve and highlight the landscapes heritage. This study presents the structuring elements of the landscaped hillside, appraises the different areas of sensibility and proposes recommendations for an harmonious development of the village in the context of the highlight

of the whole landscape hillside. The presentation of the study is followed by a reflexion about the wine growing development on the area and links between wine producing and highlight of the landscape.

CONTEXTE DE L'ETUDE

Cette étude paysagère a été commandée par la commune de Suzette au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse afin d'approfondir sa réflexion sur la politique à mener face à une importante pression foncière exercée pour de la construction résidentielle. Cette étude s'inscrit comme préalable à l'élaboration d'un document d'urbanisme.

L'objet de la demande n'est donc pas l'analyse paysagère d'un environnement agricole banal, mais celle d'un paysage fortement structuré par un vignoble classé en AOC ; la viticulture étant aujourd'hui l'activité dominante sur la commune et la vigne participant pleinement à la richesse des paysages des Dentelles de Montmirail.

PRESENTATION DE L'ETUDE

L'étude comprend une phase d'analyse des spécificités des paysages du territoire communal et une seconde partie consacrée à la proposition d'une stratégie de mise en valeur de ces paysages et de développement pour le village.

ANALYSE DU PAYSAGE

Cette phase propose une lecture du paysage basée sur une analyse de l'assiette physique (topographie et hydrographie), de la couverture végétale (boisements et surfaces agricoles), ainsi que des éléments du bâti et des infrastructures qui y sont inclus. Cette analyse permet de mettre en évidence les spécificités du paysage communal, d'évaluer ses atouts et ses points faibles afin de proposer des orientations d'aménagement qui viendront préserver et renforcer le caractère et l'identité de ce site.

I.a - Situation – Site des Dentelles de Montmirail

La commune de Suzette est située au cœur du massif des Dentelles de Montmirail à 40 km au nord d'Avignon. Le massif des Dentelles de Montmirail est un petit ensemble de collines qui émerge de la plaine du Rhône, à l'extrémité Ouest du massif du Ventoux. Il domine le grand secteur viticole du plan de Dieu à l'Ouest et la plaine maraîchère du Comtat Venaissin au Sud. C'est un site naturel exceptionnel du point de vue de sa géologie et de ses paysages (phénomène géologique de diapir avec d'imposantes arêtes calcaires). À ce titre, c'est un site protégé et soumis à la réglementation sur les sites (autorisation de construire soumise à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France). Le massif est un des grands pôles d'attraction touristique de département (site d'escalade et de tourisme renommé).

Les 3/4 de la superficie du massif sont boisés. Le massif est le terroir de vins de grande renommée. Les vignobles sont installés sur les coteaux Ouest (vignobles de Séguret, Gigondas, Vacqueyras) et Sud du massif (vignoble de Beaumes-de-Venise), qui comprend les vignobles des 3 petits villages du même massif : Lafare, La Roque Alric et Suzette. La limite Est de l'AOC « Côtes du Rhône Villages» passe en bordure Est de la commune de Suzette.

Eléments d'analyse du paysage

La commune compte un petit nombre d'habitants (130 habitants), elle s'étend sur 675 ha.

Le climat est de type méditerranéen, le vignoble est relativement abrité du mistral.

Topographie et hydrographie

Le territoire communal se développe au cœur du massif sur un grand coteau sud très vallonné, dominé par le Saint-Amand, point culminant du massif (alt. 750m). Une petite ligne de crête NS sur laquelle est implanté le village, est présente au centre du coteau.

Les sols sont très différenciés, argileux et caillouteux (Trias) et soumis à d'importants phénomènes érosifs (présence de nombreuses ravines découpant le coteau).

Couverture végétale et activité agricole

Les 2/3 de la superficie de la commune sont boisés. Les sommets des coteaux comportent des boisements de chênes verts et de chênes blancs (Forêt de Protection du Saint-Amand). Des boisements à pins d'Alep couvrent les pieds du coteau au sud de la commune et les secteurs d'anciennes friches. Un certain nombre de vergers sont en friches.

Le terroir viticole s'étend sur environ 150 ha de vignobles classés en AOC « Côtes du Rhône Villages ». Les vignes sont installées sur un ensemble de terrasses de cultures étagées sur le coteau. Il reste aujourd'hui un peu moins de 5 ha de vergers d'abricotiers et de cerisiers.

Il y a 11 exploitations agricoles sur la commune. La superficie moyenne par exploitation est de 12 ha.

Bâti

Le village ne compte qu'une dizaine de maisons regroupées autour d'une église du XIV° siècle, il est implanté sur une petite éminence au centre du coteau. L'habitat sur la commune est essentiellement un habitat dispersé. On dénombre environ 40 maisons d'habitat traditionnel réparties sur les secteurs agricoles du coteau, les plus grosses fermes formant de petits hameaux (Châteauneuf Redortier, St Martin). Un habitat récent s'est développé à partir des années 70/80, on compte environ 30 maisons disséminées sur la partie la plus perceptible du coteau.

Synthèse de l'analyse paysagère

L'analyse paysagère met en évidence sur la commune cinq entités paysagères bien distinctes :

les boisements des crêtes du Saint-Amand, le Vallat du Fenouillet, le secteur des bas du coteau, le site du village et le coteau viticole.

Le paysage du coteau viticole se caractérise par :

.Un site en belvédère très perceptible et offrant de très belles vues sur la vallée du Rhône et sur les Dentelles.

. Un coteau convexe modelé par de nombreuses ravines qui délimitent une succession de petites croupes et de combes

. Un vignoble aménagé en terrasses (anciennes banquettes de cultures ou terrasses récentes)

. Un terroir agricole ponctué de nombreux petits boisements implantés sur les secteurs les plus escarpés et le long des ravines

. Un habitat traditionnel dispersé

. La présence d'un bâti résidentiel dispersé récent dans la partie centrale du coteau

Analyse de la perceptibilité des différents espaces du coteau.

En vue d'évaluer l'impact d'une extension du village et de l'implantation de nouvelles constructions sur le paysage du coteau, une cartographie de la commune par rapport à sa perceptibilité depuis les principaux points de vue a été établie.

La majeure partie des secteurs du coteau est très perceptible (secteurs «battus»), particulièrement les ligne de crêtes (sommets du Saint-Amand et lignes de crêtes du village au centre du coteau). Les secteurs «défilés» (les moins en vue) sont ceux du vallon du Fenouillet et d'un petit vallonnement à l'est du village.

PROPOSITIONS POUR UNE STRATEGIE DE MISE EN VALEUR DU PAYSAGE ET DE DEVELOPPEMENT POUR LE VILLAGE

Trois enjeux principaux structurent cette phase de propositions. Une série d'objectifs d'aménagement, de recommandations, de modalités de mise en œuvre (traduction dans les documents réglementaires et actions d'accompagnement) et de documents graphiques (schémas et plans à différentes échelles, croquis de simulation d'extension du village) constituent la trame de ces propositions.

Enjeux 1 Protéger les sites naturels et le paysage agricole

Les sites naturels et le paysage du terroir agricole sont de grande qualité et bien préservés du mitage. Principales orientations proposées : maintenir la protection des secteurs naturels et agricoles contre le mitage, intégrer au mieux les extensions des bâtiments agricoles, permettre un confortement des hameaux existants, maintenir et entretenir le maillage des sentiers pédestres existants dans les espaces naturels et agricoles.

Enjeux 2 - Conforter l'arbre dans son rôle structurant du paysage

La présence de boisements structure le paysage des abords du village et celui des espaces naturels et agricoles de la commune. Principales orientations proposées : maintenir la protection des massifs boisés du haut des coteaux, protéger et conforter les petits boisements qui ponctuent le terroir viticole, maintenir voir renforcer les plantations d'arbres traditionnels à proximité du village et des habitations.

Enjeux 3 - Protéger et mettre en valeur le site du village :

Le développement de la commune passe par une extension maîtrisée du village. Principales orientations d'aménagement proposées : renforcer le caractère groupé du village perché, maintenir les ruptures d'urbanisation pour éviter la dilution du bâti dans les secteurs agricoles autour du village, maintenir un « glacis » viticole sur le secteur de coteau à l'ouest du village, organiser une extension du village qui mette en valeur son caractère.

VITICULTURE ET PAYSAGE

Ce paysage du coteau de Suzette, tel que décrit dans l'analyse, emprunt de nature et façonné par une activité agricole séculaire est un paysage agricole assez récent. Un bref historique sur les 5 dernières décennies montrerait en effet des images très différenciées du coteau et des évolutions assez rapides :

Jusqu'à la fin de la 1ère moitié du XX° siècle, le paysage du coteau est dessiné par une multitude de terrasses de culture soutenues par leurs murets de pierres. Le paysage rural est celui d'une polyculture vivrière méditerranéenne sèche, de faible rendement (céréales, vignes et oliviers). Les sommets du massif sont presque entièrement dénudés de forêt, les boisements sont surexploités pour la consommation locale et la production de charbon de bois.

L'habitat traditionnel est essentiellement dispersé sur le terroir du coteau. Un tout petit noyau villageois est regroupé autour de l'église et du site d'un ancien château.

À partir des années 60 et jusqu'au début des années 80, le paysage des anciennes terrasses, après le gel de 1956, se couvre progressivement de vergers de cerisiers et d'abricotiers. Ce développement de l'arboriculture fruitière apporte un début de richesse aux exploitants. Le « Rosé de Suzette » est alors une production d'abricots réputée. Le vignoble se développe parallèlement en surface et en qualité.

Les parcelles les moins exploitables sont laissées en friche et re-colonisées par la garrigue puis la pinède. Les hauts du massif sont entièrement reconquis par la forêt.

Environ 30 maisons, essentiellement à destination de résidences secondaires, sont bâties durant cette période sur les secteurs les plus en vue du coteau, au-dessus et en dessous du village.

À partir des années 80 c'est le développement du paysage de terrasses viticoles stimulé par le classement de la majeure partie du vignoble en AOC «Côtes du Rhône Villages» en 1979. Le vignoble AOC est aujourd'hui le moteur de l'activité de la commune. Il assure un revenu aux exploitants de l'intérieur du massif, comparable à celui des exploitants de la plaine. Les paysages de vergers ont quasiment disparu au profit de la viticulture.

Les parcelles les moins exploitables pour la vigne sont laissées en friche. Le territoire communal est aujourd'hui boisé sur plus des 2/3 de sa surface.

L'absence de mise en place de document d'urbanisme (de type POS) sur la commune, parallèlement à la sensibilisation pour la protection du site (inscription du site des Dentelles à « l'Inventaire des Sites et des Paysages…») donnent un coup de frein à la construction résidentielle sur le territoire communal.

De ce bref historique du paysage de Suzette peuvent ressortir les 4 réflexions suivantes :

. Le paysage de coteau viticole de Suzette est relativement récent. Il semble en constante évolution. La progression des surfaces boisées, les fluctuations et la nature de l'activité agricole, l'extension des secteurs bâtis transforment fortement l'image de ce territoire où tout est très exposé à la vue. Le paysage de ce territoire, aujourd'hui structuré par la viticulture et soumis à la pression foncière, va évoluer. Il convient donc, dans un souci de protection des paysages de ce site remarquable, de réfléchir à ses évolutions.

. Le dynamisme de la viticulture, stimulé par la valeur ajoutée donnée par l'AOC « Côte du Rhône Village » a contribué à maintenir une activité agricole rentable sur la commune. De cette façon, la mise en place de l'AOC semble avoir participé à la protection de coteau contre le mitage due à la construction résidentielle. Pour citer un contre exemple, la commune mitoyenne du Barroux qui se trouve hors du périmètre « AOC Côtes du Rhône» est nettement plus touchée par ce phénomène. La viticulture a donc ici transformé et entretenu un paysage de grande qualité.

. On a vu sur ce territoire converger dans un même temps la volonté de protection des paysages du site (inscription du site à l'Inventaire) et celle de valorisation de la production agricole par le classement AOC « Côtes du Rhône Villages».

. Les acteurs de la gestion actuelle et du devenir du territoire communal sont ici, pour une part importante, les viticulteurs. Ils ont entre leurs mains une bonne partie de l'avenir de ce paysage. Il paraît donc essentiel que ces viticulteurs soient sensibilisés à la valeur et aux questions liées au paysage.

CONCLUSION

. Le paysage, patrimoine naturel et culturel, est aujourd'hui une richesse économique. Le tourisme est devenu une des premières ressources économiques du département. L'agriculture, particulièrement l'agriculture en terrasse et la viticulture, est souvent au cœur de la spécificité et de la richesse des paysages du Vaucluse.

. Le vin, produit de plaisir, éminemment culturel, voit sa valeur souvent associée à celles de l'image des terroirs. La qualité du paysage du terroir agit assurément sur la qualité de l'image de marque du produit vin. Il apparaît donc clairement une convergence d'intérêt entre mise en valeur du paysage et promotion de la production viticole.

Ce constat peut être à l'origine d'une démarche dynamique et volontariste dont le but est d'améliorer le dialogue qualitatif entre le paysage et la vigne. Une telle démarche pourrait faire l'objet d'un cahier des charges préalable.

Des objectifs qualitatifs pour le paysage dans les cahiers des charges des AOC ?

Ces idées de mise en valeur du paysage liées à la promotion de la production, pourraient se mettre progressivement en œuvre en intégrant dans les cahiers des charges des AOC des objectifs qualitatifs à atteindre au niveau de l'aménagement des exploitations et du paysage des terroirs.

Ce cahier des charges qualitatif aurait pour objectifs d'éviter une banalisation du bâti, d'éviter une disparition d'éléments du patrimoine agraire, importants dans la constitution du paysage (terrasses, murets, aménagements hydrauliques, …), de limiter les impacts des aménagements neufs (terrassements, intégration des nouveaux bâtiments d'exploitation, tendance à la monoculture …) et de mettre en valeur les spécificités des paysages de chaque terroir viticole, qui sont à la base de l'image des différentes productions viticoles.

Ce cahier des charges qualitatif pourrait concerner :

- Le bâti (habitation, bâtiments d'exploitation et de commercialisation)
- Les spécificités des façons culturales locales (modes d'adaptations à la topographie, maintien de la structure des banquettes et restanques traditionnelles, aménagements hydrauliques spécifiques…),
- Les spécificités du végétal aux abords de l'exploitation (maintien de bosquets et boisements spécifiques, arbres d'agrément, …)
- La signalétique liée à la viticulture (route des vins, pré-enseignes et signalétique directionnelle des exploitations, …)

Ces prescriptions techniques sur l'aménagement et le paysage seraient établies après une analyse fine des caractéristiques des terroirs et feraient à terme partie intégrante d'un volet de la politique de valorisation et de promotion des AOC.

Commune de Suzette - Etude paysagère

- Simulation d'extension du village -

Impact d'une extension urbaine en partie nord est du village

CAUE de Vaucluse

Simulation d'implantation

Principe de «greffe urbaine» en continuité du village sur le coteau est

. Implantation d'unités d'habitations type maisons villageoises en bandes ou accolées par 2 ou 3 unités (habitat, hébergement type gîte, ...).

. Adaptation des volumes à la typologie du bâti villageois traditionel et à la topographie des terrasses agricoles. Construction encadrée par un schéma d'organisation, un cahier des charges stricte précisant les emprises, les volumes, la typologie architectural à respecter, ...

. Implantations par tranches de travaux successives suivant la demande, pour arriver à un total d'une douzaine de maisons maximum.

. Implantation au plus près du village existant pour:
- Renforcer le caractère groupé du village
- Conforter la silhouette du village
- Assurer une continuité d'ambiance avec le village

. Utilisation des plateformes des voiries existantes (Chemin Communal du Barroux et aire de stationnement)pour l'accès directement aux maisons (limitation de l'impact des terrassements et des coûts)

. Aménagement de l'aire de stationnement en place de village (plantations, mobilier, fontaine? ...)

. Réaménagement du Chemin Communal du Barroux en rue de village (en variante)

. Maintien et renforcement des liaisons piétonnes avec le village

Etat existant

860